



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

page 4
LE MOT DU CODIR

page 8
PANORAMA 2023

page 10
CHIFFRES CLÉS 2023

page 12
PRÉSENTATION
DE LA CAVIMAC

page 13
GOUVERNANCE

page 14
CONSEIL D'ADMINISTRATION
& COMMISSIONS AU 1ER
JANVIER 2023

page 16
CONSEIL D'ADMINISTRATION
& COMMISSIONS AU 4
OCTOBRE 2023

page 18
ORGANIGRAMME
DE LA CAVIMAC

Partie 1

Qualité de service, action sociale, service médical et prévention

page 22 L'AFFILIATION ET LA
GESTION DU RECOUVREMENT

page 23 LES PRESTATIONS MALADIE

page 24 LES PRESTATIONS RETRAITE

page 25 LE SERVICE MÉDICAL

page 26 LA PRÉVENTION

page 27 L'ACTION SOCIALE

Partie 2

Organisation et responsabilités sociales

page 30 LES RESSOURCES HUMAINES

page 31 LA GESTION JURIDIQUE

page 32 LE CONTRÔLE DE GESTION
ET LES MARCHÉS PUBLICS

page 33 LE SYSTÈME D'INFORMATION

page 34 LA COMMUNICATION

page 35 LES SERVICES GÉNÉRAUX

page 36 LE CONTRÔLE INTERNE ET
LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

page 36 LA DIRECTION FINANCIÈRE
ET COMPTABLE

Le mot du Comité de Direction



Laurent Varnier
Directeur général



Abdenbi Lazrak
Directeur adjoint



Jean-Marc Toffolon
Directeur comptable et
financier

Ce rapport d'activité ouvre un nouveau chapitre pour la Cavimac, sous le signe de la nouveauté avec une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 (COG) et le renouvellement du Conseil d'Administration (CA).

Cette année, nous avons souhaité donner la parole au Comité de Direction (Codir), composé de : Laurent Varnier, Directeur Général ; Abdenbi Lazrak, Directeur Adjoint et Jean-Marc Toffolon, Directeur Comptable et Financier.

La Cavimac démarre sa nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG). Comment résumeriez-vous cette première année ?

Laurent Varnier : La COG a été construite de manière collaborative : toutes les équipes ont eu la possibilité de participer à la construction de ce plan stratégique. Nos administrateurs ont aussi été mis à contribution pour nous accompagner dans la rédaction et proposer des actions concrètes et opérationnelles pour nos bénéficiaires. Nous avons engagé la négociation avec nos tutelles - Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère du Budget pour aboutir à cette COG.

Si je devais résumer cette première année de COG : une clarification de nos actions, des projets démarrés grâce à un fort engagement de nos administrateurs et de nos équipes.

Nous nous apercevons tous les jours du sens des actions de cette COG. Chaque action est comme une pièce de notre puzzle qui se dessine peu à peu. Les équipes ont donc réussi à construire une COG qui s'harmonise parfaitement.

Abdenbi Lazrak : L'année a été marquée par de nombreux partenariats pour renforcer notre efficacité globale et de nombreux projets essentiels pour l'organisme. Sans être exhaustif, je citerais : des partenariats de mutualisation du Système d'Information avec l'Urssaf Caisse Nationale et du contrôle médical avec la DRSM Ile de France. Egalement de nombreux projets ont été lancés et poursuivis comme la refonte du site internet ; l'installation d'un comité scientifique pour repenser notre politique de prévention ; la mise en place d'un dispositif de lutte contre la fracture numérique et sans oublier la réforme des retraites qui nous a mobilisé tout au long de l'année.

Jean-Marc Toffolon : Une année 2023 très riche. Dans le cadre de cette nouvelle COG, des éléments structurants sont l'innovation et de l'efficacité, visant à renouveler notre outil comptable vers une solution de type PGI (Progiciel de Gestion Intégrée). Un partenariat a été conclu avec la CNAV afin de nous doter, d'ici avril 2025, de la solution « SINERGI » en œuvre dans les CARSAT et de nombreux organismes de Sécurité sociale.

C'est également une année très constructive sur le plan de la maîtrise des risques, avec la création d'une fonction de Manager Sécurité des Systèmes d'Information (MSSI) / Responsable Plan de Continuité d'Activité (PCA) & Sûreté ; un partenariat CNAM conclu sur ce sujet. Cette année a été marquée par le démarrage de la revue de la cartographie des risques et la refonte de notre démarche processus.

2023 marque aussi le renouvellement du Conseil d'Administration (CA), pouvez-vous nous en dire plus ?

LV : L'installation d'un nouveau CA dans un organisme de Sécurité sociale est toujours un moment fort. Cette année, nous avons innové en utilisant, pour cette élection, le vote électronique.

Le Conseil d'Administration a donc été installé en octobre 2023 ainsi que les commissions qui constituent une part importante des missions de nos Administrateurs.

Cette installation a également été marquée par un souhait de notre Président du CA, de mieux former les administrateurs quant à leurs rôles, leurs missions, leurs devoirs de déontologie mais aussi à la meilleure compréhension de l'organisme pour lequel ils interviennent.

A la Cavimac, nos administrateurs sont acteurs de leur protection sociale, c'est une particularité fondamentale chez nous. Le CA de la Cavimac est un révélateur de notre laïcité.

AL : Un Conseil d'Administration qui s'est installé jusqu'en 2027. La gouvernance se renouvelle avec l'arrivée de nouveaux membres très investis dans les différentes instances et commissions et qui participent à de nombreux travaux. Ce conseil reflète la diversité de nos cultes et permet ainsi de faire remonter les différents besoins du terrain. Je suis certain qu'avec le Président et ce nouveau CA nous pourrons continuer à définir des orientations qui permettront d'améliorer la protection sociale des cultes au cours des prochaines années.

J-MT : Le CA s'inscrit dans la continuité du précédent, avec toute la diversité de nos assurés représentés par nos administrateurs.

Que reprenez-vous de l'année 2023 ?

LV : Tout d'abord, un engagement sans faille des équipes pour servir au mieux nos assurés et nos pensionnés. Ce que je retiens de l'année 2023, c'est aussi l'enthousiasme en interne mais aussi en externe lorsqu'on parle de nos activités et de notre population si particulière que nous protégeons. 2023 c'est aussi pour la Cavimac une année florissante, qui a permis de développer notre visibilité par le biais de nombreuses actions.

Je souhaite enfin saluer le travail des équipes qui ont réussi à mettre en oeuvre, dans un temps réduit, l'ensemble des dispositions pour la réforme des retraites.

AL : Je dirais la réforme des retraites, qui est une réforme d'ampleur et qui a induit des travaux importants pour l'ensemble des équipes de la Cavimac, avec nos tutelles et les autres régimes de Sécurité sociale. L'objectif était d'adapter cette réforme à nos ressortissants Cavimac. Nous avons fait évoluer nos pratiques métiers et nos systèmes d'information afin de prendre en compte l'ensemble des mesures liées à cette réforme.

2023 a également été une année de changement, avec la création de nombreuses synergies entre différents services. Je pense au rapprochement Action Sociale/ Prévention, ou encore Service médical / Service maladie.

Enfin, je soulignerais la consolidation de nos performances de gestion, notamment l'affiliation des membres cultuels, puisque nous avons une augmentation nette du nombre de cotisants enregistrés au cours de l'année 2023 de 2%.

J-MT : La réforme des retraites est venue s'insérer dans la cartographie des projets de la Cavimac ; juste après la signature de la COG, avec des impacts forts sur notre Système d'Information et nos budgets.

Quelles sont les priorités de la Cavimac pour l'année à venir ?

LV : Déjà des priorités en interne, de continuer à renforcer nos équipes, améliorer nos processus, mais aussi renforcer les liens que nous avons tissés avec les Ministères et les instances nationales culturelles.

Nous allons travailler sur les nouveaux enjeux pour moderniser certains articles du Code de la Sécurité sociale afin de mieux répondre aux nouveaux modes de vie religieux.

AL : La priorité est de toujours améliorer le service rendu en termes de prestations, l'affiliation et le recouvrement. L'enjeu est de faciliter l'accès aux droits à l'ensemble de nos ressortissants. Nous nous appuyons beaucoup sur des dispositifs tels que la C2S (Complémentaire Santé Solidaire) puisque nous avons une population caractérisée par quelques fragilités financières et de santé.

Nous souhaitons poursuivre la simplification des démarches, l'accès à l'information et aux droits, notamment à travers la refonte du site internet.

Enfin, maintenir un service personnalisé et de proximité auprès de nos publics ; car c'est une valeur importante et qui fait partie de notre ADN, l'ADN Cavimac

J-MT : Pour la Direction Comptable et Financière et bien d'autres secteurs, 2024 constitue une année charnière pour la bascule vers le projet «SINERGI» pour laquelle des travaux de reprise de données, tests et conduite du changement seront à mener pour s'assurer de la réussite de cette migration.

Nous aurons également à poursuivre nos travaux de sécurisation de notre Système

d'Information dans un contexte où les menaces externes sont de plus en plus prégnantes.

Un dernier mot ?

LV : Si je devais choisir un mot je dirais : l'innovation.

Que cette dernière se retrouve dans l'investissement de nos équipes, dans l'amélioration de nos processus métiers, de nos nouveaux locaux et par le renforcement de nos relations avec nos bénéficiaires et les Ministères de tutelles.

J-MT : Bravo aux équipes de la Cavimac pour leur engagement aux côtés de nos assurés.

Panorama 2023

Toute l'année :

Des propositions pour accueillir ou animer des actions pour les
élèves de l'Ecole Nationale Supérieure de la Sécurité sociale (EN3S).



Chiffres clés 2023

Maladie



2,97 jours

Délai moyen de traitement des feuilles de soins électroniques (FSE)

Recouvrement



90 %

Des collectivités déclarent et payent en ligne leurs cotisations sociales

Retraite



82,37 %

Taux de retraites versées sans délai

Affiliation



100 %

Des nouvelles associations culturelles ont bénéficié d'un entretien personnalisé

Chiffres clés 2023

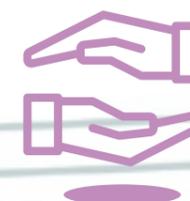
Action Sanitaire et Sociale



429 055 €

Aides financières maladie accordées

Prévention



189

Consultations en 2023 sur la Plate forme d'écoute téléphonique Pros-Consulte

Site internet



342 499

Visites de janvier à décembre 2023

Comptabilité



Certification sans réserve pour 2022



La Cavimac : 45 ans d'expertise dans le domaine de la protection sociale des cultes !

La construction de la Caisse d'Assurance Vieillesse Invalidité Maladie des Cultes (Cavimac) s'est effectuée en plusieurs étapes. C'est un organisme de Sécurité sociale intégré au Régime Général avec une mission spécifique. De ce fait, **la Cavimac est l'interlocuteur unique pour le monde cultuel**

C'est à partir de 1975 que des discussions vont s'ouvrir pour intégrer les membres des cultes au Régime Général. Ces dernières ont abouti à la loi du 2 janvier 1978. Ensuite une succession d'ajustements donneront naissance à la Cavimac par la loi du 27 juillet 1999 (impliquant la fusion de deux organismes de sécurité sociale : la Camavic et la Camac créées en juillet 1979 pour gérer respectivement les risques vieillesse et maladie).

La Cavimac est un régime totalement intégré au régime Général des salariés tant du point de vue financier que du point de vue des droits ouverts en maladie, maternité, invalidité, indemnités journalières, vieillesse et veuvage.

Ce système intégré est un atout pour nos assurés et nos retraités car ils disposent en un seul organisme d'une Urssaf, d'une Cnam et d'une Carsat. La Cavimac est un organisme qui facilite les démarches de ses assurés.

À l'origine, essentiellement composée par des ministres du culte catholique, la Cavimac est devenue en une quarantaine d'années le régime social unique des cultes en France. Elle est située sur un site unique à Montreuil en Île-De-France et couvre les départements métropolitains et ultra-marins.

C'est aujourd'hui le seul organisme de Sécurité sociale qui détient une expertise du monde cultuel d'un point de vue social sur tout le territoire français. De ce fait, la Cavimac est un organisme obligatoire et central pour le monde cultuel en matière d'affiliation, de recouvrement, d'assurance maladie et d'assurance vieillesse. La Cavimac assure également la gestion d'un fonds d'action sanitaire et sociale et pilote des actions de prévention destinées à sa population cultuelle. Fort de cette expertise pluridisciplinaire, le Conseil d'Administration de la Cavimac est une véritable instance de dialogue interculturel.

Une gouvernance dans le dialogue et la concertation

– Le Conseil d'Administration

Le CA de la Cavimac est composé de **27 administrateurs élus pour 4 ans. Un nouveau Conseil d'Administration a été installé le 4 octobre 2023 – mandat 2023-2027.**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques et contrôle l'activité de l'organisme, vote les budgets et en approuve les comptes.

Le Ministère chargé de la Sécurité sociale et le Ministère en charge du budget participent aux séances du CA.



Les travaux du CA en 2023 :

- Réforme des retraites et les impacts pour les cultes
- Nomination des médecins conseils
- Installation du nouveau Conseil d'administration
- Formation des administrateurs

Les travaux du Bureau du CA en 2023 :

- Déontologie
- Projet guide détaillé Cavimac
- Présentation des spécificités de chaque commission.

– Le Directeur

Le Directeur assure le fonctionnement de l'organisme sous le contrôle du Conseil d'Administration. Il exécute les décisions du Conseil d'Administration. Il a seule autorité sur le personnel et fixe l'organisation du travail des services. Il prend seul toute décision à caractère individuel ou collectif que comporte la gestion du personnel. Il représente la Cavimac dans tous les actes de la vie civile et en justice.

– Les commissions

Au nombre de 8, les commissions animent et valident des actions en lien à leurs compétences. Elles sont composées d'administrateurs et sont spécialisées dans les domaines suivants :

- Commission des marchés publics
- Commission des pénalités financières
- Commission de recours amiable
- Commission de l'Action Sanitaire et Sociale
- Commission de répartition des cotisations
- Commission d'Affiliation
- Commission du Forfait Soins Infirmier
- Commission des relations Cavimac / Mutuelle Saint-Martin

Une instance de pilotage interne est mise en place, il s'agit du Comité de direction, il est composé par le :

- Directeur
- Directeur adjoint
- Directeur comptable et financier

– Les tutelles

La Cavimac a deux ministères de tutelle : le Ministère chargé de la Sécurité sociale et le Ministère en charge du budget. Par ailleurs, le Bureau Central des Cultes du Ministère de l'Intérieur participe aux séances du CA et de la Commission Consultative des Cultes.

Cette instance est indispensable pour assurer une juste affiliation à la Cavimac.



La Commission Consultative des Cultes, dont les membres sont élus pour 4 ans s'est réunie 2 fois en 2023 : 16 mai et 20 novembre ; afin de donner des avis sur des dossiers d'affiliation complexes.

Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2023



PRÉSIDENT
Père Michel ESPOSITO



VICE-PRÉSIDENTE
Sœur Béatrice MOREL

AU TITRE DU CULTE ADVENTISTE

TITULAIRE Pasteur Philippe AUROUZE
SUPPLÉANT Pasteur Joël KICHENAMA

AU TITRE DU CULTE ANGLICAN

TITULAIRE En cours de nomination
SUPPLÉANTE Chanoine Deborah FLACH

AU TITRE DU CULTE BOUDDHISTE

TITULAIRE Lama Droupgyu WANGMO
SUPPLÉANT En cours de nomination

AU TITRE DU CULTE CATHOLIQUE

TITULAIRES Sœur Elisabeth AULIAC
Père François CLÉRET
Père Antoine COUSIN
Sœur Gisèle CUNEGO
Sœur Chantal DUCHESNE
Père Gérard DUMOULIN
Père Michel ESPOSITO
Père François GUILLAUMIN
Sœur Agnès LOMBARD
Sœur Monique MAGE
Père Achille MESTRE
Père Jean-Christophe MEYER
Sœur Béatrice MOREL
Monseigneur Denis MOUTEL
Père Pierre-Yves PECQUEUX
Monsieur Jean POUJOL
Sœur Marie-Ange SAUER

SUPPLÉANTS Sœur Aubierge AMOUSSOU
Sœur Anne-Julie HOLUB
Frère Michel CAILLAUD
Sœur Dominique RAYMOND
Sœur Marie-Joseph CAVALIER
Monseigneur Olivier RIBADEAU-DUMAS

AU TITRE DU CULTE PROTESTANT ÉVANGÉLIQUE

TITULAIRES Pasteur Ernest STRUPLER
Pasteur Marc DEROEUX
SUPPLÉANTS Pasteur Salomé KUHM
En cours de nomination

AU TITRE DU CULTE MUSULMAN

TITULAIRE Imam Abbas CADJEE
SUPPLÉANT Imam Kalilou SYLLA

AU TITRE DU CULTE ORTHODOXE

TITULAIRE Monseigneur Dimitrios PLOUMIS
SUPPLÉANT Père Michel SELINIOTAKIS

AU TITRE DES TÉMOINS DE JÉHOVAH

TITULAIRE Monsieur Emmanuel DURAND
SUPPLÉANT Monsieur Nicolas PHILIPPE

AU TITRE DES ANCIENS CULTUELS

TITULAIRES Monsieur Jean DOUSSAL
Madame Christiane PAURD
SUPPLÉANTS Monsieur François HUBERT
Madame Isabelle SAINTOT

Commissions au 1^{er} janvier 2023

Pour l'organisation de ses travaux, le Conseil d'Administration dispose de **8 commissions**, constituées d'administrateurs. Les administrateurs ont voix délibératives auxquelles ils délèguent les domaines suivants :

COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

PRÉSIDENTE
Sœur Monique MAGE

MEMBRES Père François CLERET
Pasteur Marc DEROEUX
Monseigneur Dimitrios PLOUMIS

COMMISSION DES MARCHÉS

PRÉSIDENT
Pasteur Philippe AUROUZE

MEMBRES Père Gérard DUMOULIN
Monsieur François HUBERT
Sœur Agnès LOMBARD
Monsieur Nicolas PHILIPPE

COMMISSION DES PÉNALITÉS FINANCIÈRES

PRÉSIDENTE
Sœur Monique MAGE

MEMBRES Père François CLERET
Pasteur Marc DEROEUX
Monseigneur Dimitrios PLOUMIS

COMMISSION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

PRÉSIDENT
Père Antoine COUSIN

MEMBRES Sœur Gisèle CUNEGO
Madame Salomé KUHM
Sœur Agnès LOMBARD

SUPPLÉANTS Sœur Marie-Joseph CAVALIER
Monseigneur Olivier RIBADEAU DUMAS

COMMISSION D'AFFILIATION

PRÉSIDENT
Pasteur Ernest STRUPLER

MEMBRES Imam Abbas CADJEE
Sœur Chantal DUCHESNE
Père Jean-Christophe MEYER
Sœur Marie-Ange SAUER
Lama Droupgyu WANGMO

SUPPLÉANTS Sœur Aubierge AMOUSSOU
Père Michel SELINIOTAKIS

COMMISSION DE RÉPARTITION DES COTISATIONS - INTRA - CULTE - CATHOLIQUE

PRÉSIDENT
Père Gérard DUMOULIN

MEMBRES Sœur Gisèle CUNEGO
Père François GUILLAUMIN
Père Pierre-Yves PECQUEUX
Monsieur Jean POUJOL

SUPPLÉANTE Sœur Dominique RAYMOND

COMMISSION DU FORFAIT SOINS INFIRMIERS

PRÉSIDENTE
Sœur Gisèle CUNEGO

MEMBRES Frère Michel CAILLAUD
Sœur Anne-Julie HOLUB
Sœur Marie-Ange SAUER

SUPPLÉANTE Sœur Elisabeth AULIAC

COMMISSION DES RELATIONS CAVIMAC/MUTUELLE SAINT MARTIN

MEMBRES Père Jean-Christophe MEYER
Père Pierre-Yves PECQUEUX

SUPPLÉANT Père Achille MESTRE

Conseil d'administration au 4 octobre 2023

(nouveau mandat 2023-2027)



PRÉSIDENT
Père Michel ESPOSITO



VICE-PRÉSIDENTE
Sœur Monique MAGE

AU TITRE DU CULTE ADVENTISTE

TITULAIRE Pasteure Karine ELOIDIN
SUPPLÉANT Pasteur Eddy-Michel CARPIN

AU TITRE DU CULTE BOUDDHISTE

TITULAIRE Lama Droupgyu WANGMO
SUPPLÉANT Sœur Dinh NGHIEM

AU TITRE DU CULTE CATHOLIQUE

TITULAIRES Sœur Elisabeth AULIAC
Frère Jean-Claude BOURE
Père Hervé-Marie COTTEN
Père Antoine COUSIN
Père Gérard DUMOULIN
Frère Pere FERRE
Père Henri GAUTRON
Sœur Agnès LOMBARD
Sœur Marie-Luc MATHIS
Père Jean-Christophe MEYER
Sœur Isabelle MOREL
Monseigneur Denis MOUTEL
Père Jean-Marie ONFRAY
Père Pierre-Yves PECQUEUX
Monsieur Jean POUJOL
Sœur Marie-Ange SAUER

SUPPLÉANTS Père Jean-Luc ABADIE
Sœur Aubierge AMOUSSOU
Frère Michel CAILLAUD
Sœur Marie-Joseph CAVALIER
Sœur Dominique RAYMOND
Père Paul ROYET

AU TITRE DU CULTE PROTESTANT ÉVANGÉLIQUE

TITULAIRES Pasteur Marc DEROEUX
Pasteur Ernest STRUPLER
SUPPLÉANTS Madame Salomé KUHM
(Assistante pastorale)
En cours de nomination

AU TITRE DU CULTE MUSULMAN

TITULAIRE Imam Abbas CADJEE
SUPPLÉANT Imam Kalilou SYLLA

AU TITRE DU CULTE ORTHODOXE

TITULAIRE Monseigneur Dimitrios PLOUMIS
SUPPLÉANT Père Michel SELINIOTAKIS

AU TITRE DES TÉMOINS DE JÉHOVAH

TITULAIRE Monsieur Stéphane PEYRE
SUPPLÉANT Monsieur Nicolas PHILIPPE

AU TITRE DES ANCIENS CULTUELS

TITULAIRES Monsieur François HUBERT
Madame Isabelle SAINTOT
SUPPLÉANTS Monsieur Christine BOCKAERT
Madame Jean-Pierre MOUTON

Commissions au 4 octobre 2023

(nouveau mandat 2023-2027)

Pour l'organisation de ses travaux, le Conseil d'Administration dispose de **8 commissions**, constituées d'administrateurs. Les administrateurs ont voix délibératives auxquelles ils délèguent les domaines suivants :
le président et la vice-présidente sont membres de droit

COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

PRÉSIDENT
Pasteur Marc DEROEUX

MEMBRES Père Henri GAUTRON
Sœur Agnès LOMBARD
Père Jean-Marie ONFRAY

COMMISSION DES MARCHÉS

PRÉSIDENTE
Pasteure Karine ELOIDIN

MEMBRES Sœur Elisabeth AULIAC
Père Gérard DUMOULIN
Sœur Agnès LOMBARD
Monsieur Nicolas PHILIPPE

COMMISSION DES PÉNALITÉS FINANCIÈRES

PRÉSIDENT
Pasteur Marc DEROEUX

MEMBRES Père Henri GAUTRON
Sœur Agnès LOMBARD
Père Jean-Marie ONFRAY

COMMISSION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

PRÉSIDENT
Père Antoine COUSIN

MEMBRES Frère Jean-Claude BOURE
Madame Salomé KUHM
(Assistante pastorale)
Sœur Agnès LOMBARD
Sœur Marie-Luc MATHIS
SUPPLÉANTS Père Jean-Luc ABADIE
Sœur Marie-Joseph CAVALIER

COMMISSION D'AFFILIATION

PRÉSIDENT
Pasteur Ernest STRUPLER

MEMBRES Imam Abbas CADJEE
Frère Pere FERRE
Père Jean-Christophe MEYER
Sœur Marie-Ange SAUER
Lama Droupgyu WANGMO

SUPPLÉANTS Sœur Aubierge AMOUSSOU
Père Paul ROYET

COMMISSION DE RÉPARTITION DES COTISATIONS - INTRA - CULTE - CATHOLIQUE

PRÉSIDENT
Père Gérard DUMOULIN

MEMBRES Père Hervé-Marie COTTEN
Sœur Isabelle MOREL
Père Pierre-Yves PECQUEUX
Monsieur Jean POUJOL

SUPPLÉANTE Sœur Dominique RAYMOND

COMMISSION DU FORFAIT SOINS INFIRMIERS

PRÉSIDENTE
Sœur Elisabeth AULIAC

MEMBRES Frère Michel CAILLAUD
Sœur Marie-Luc MATHIS
Sœur Marie-Ange SAUER

SUPPLÉANT Frère Jean-Claude BOURE

COMMISSION DES RELATIONS CAVIMAC/MUTUELLE SAINT MARTIN

MEMBRES Père Jean-Christophe MEYER
Père Pierre-Yves PECQUEUX

SUPPLÉANT Frère Pere FERRE

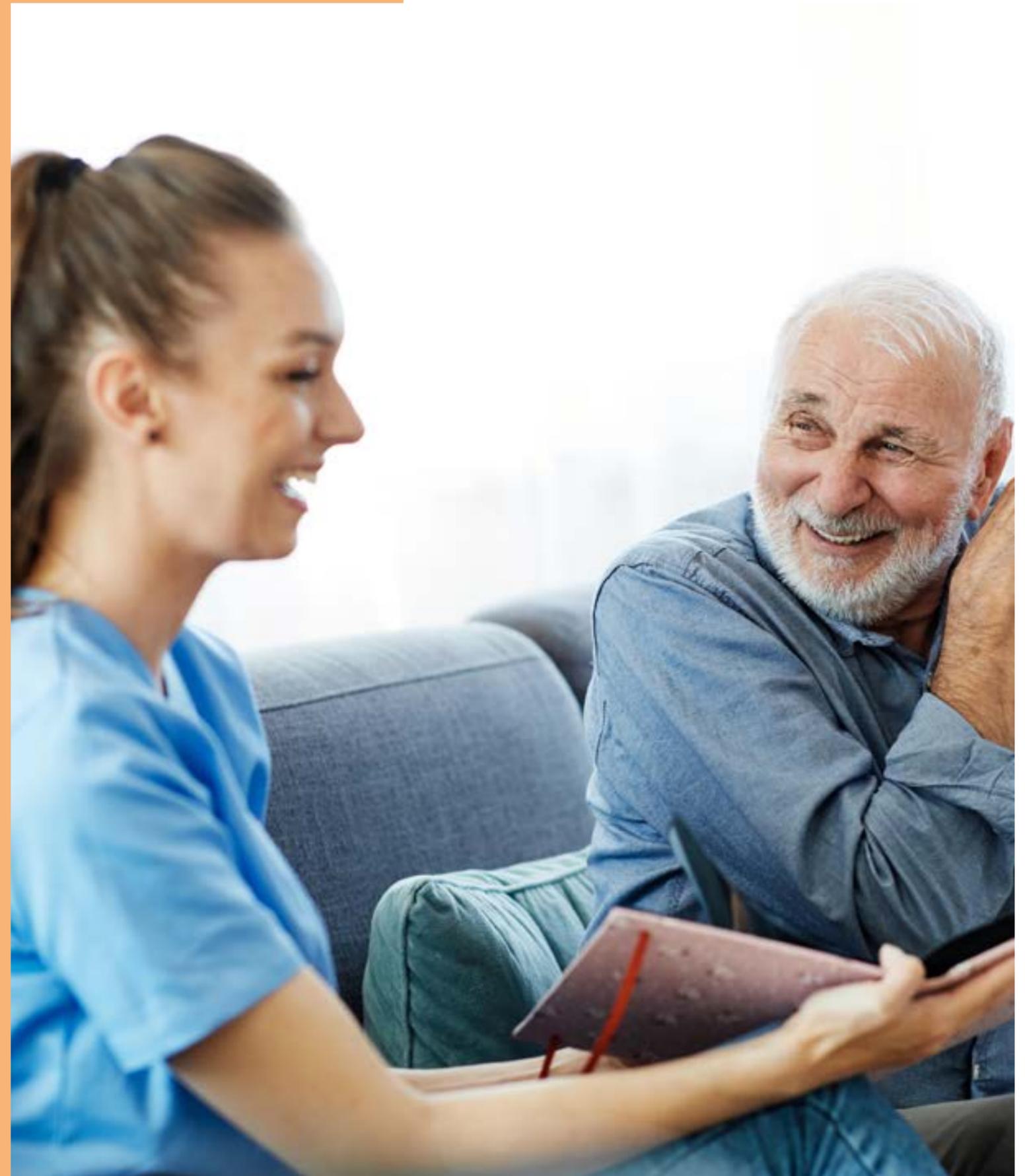
Organigramme de la Cavimac



Partie 1

Qualité de service, action sociale, service médical et prévention

- page 22 L’AFFILIATION ET LA GESTION DU RECOUVREMENT
- page 23 LES PRESTATIONS MALADIE
- page 24 LES PRESTATIONS RETRAITE
- page 25 LE SERVICE MÉDICAL
- page 26 LA PRÉVENTION
- page 27 L’ACTION SOCIALE



L'affiliation un point d'entrée pour l'ouverture des droits

L'année 2023 a été marquée par la désignation de deux responsables d'unité au sein de l'affiliation et du recouvrement. Ce renforcement du pilotage interne va permettre d'améliorer la mutualisation d'actions dans ces deux domaines.

L'affiliation constitue l'étape préalable indispensable pour pouvoir bénéficier de l'ensemble des prestations sociales. En tant que régime obligatoire, il est donc essentiel pour la Cavimac d'affilier les ministres des cultes, les membres de collectivités et de congrégations identifiés par la Commission d'affiliation. Cette dernière est assistée le cas échéant, par la Commission consultative des cultes.

Le recouvrement des cotisations pour financer la protection sociale

La Cavimac est l'interlocuteur unique auprès des collectivités culturelles afin d'assurer le recouvrement des cotisations du régime de Sécurité sociale des cultes. Le recouvrement est pleinement intégré aux autres processus métiers de l'organisme : affiliation, assurances maladie, retraite et action sociale.

La Cavimac procède elle-même à la constitution et au dépôt des Déclarations Sociales Nominatives (DSN) à partir des télédéclarations établies par les collectivités culturelles. Par cette formalité unique et simplifiée, les collectivités culturelles sont ainsi assurées non seulement de la bonne prise en compte des déclarations et paiements de leurs cotisations mais aussi de la remontée immédiate des données de carrière au sein du répertoire inter-régimes RGPU (Répertoire de Gestion des Carrières Unique).

Jean-François GUIMARD,
Directeur de l'Affiliation et du
Recouvrement



« La Cavimac déploie une offre unique et simplifiée en matière d'affiliation et de recouvrement. »

Chiffres clés

100 %

taux d'association
culturelles nouvellement
adhérentes ayant bénéficié
d'un entretien personnalisé

* concerne les nouvelles
collectivités adhérentes comptant
au moins un assuré cotisant

5 jours

le délai moyen
de traitement des
demandes d'affiliation

90 %

le taux de déclaration et de
paiement des cotisations en
ligne

99,6 %

taux de recouvrement des
cotisations



Les prestations maladie toujours au cœur de l'actualité

Afin de créer davantage de synergie, le secteur maladie a connu un changement organisationnel, avec la création d'un département santé. Celui-ci intègre, à la fois, le service maladie et le service médical qui étaient séparés jusqu'à présent.

L'enjeu d'amélioration de la qualité et des délais de versement des prestations est une constante. Nous enregistrons des délais de plus en plus courts et nous axons nos efforts sur les enjeux de l'accès aux soins et du

soutien aux plus modestes. La question du reste à charge est prégnante, notamment dans le contexte actuel de l'inflation. La réduction, voire la suppression, du reste à charge est donc un enjeu de toute première importance. La Complémentaire Santé Solidaire (C2S) et le 100% santé en sont des leviers essentiels.

Chiffres clés

3,70 jours

délai moyen de
traitement (FSP)

96 %

taux de
télétransmission

5 432

dossiers C2S 2022 (nombre
total de bénéficiaires)

2,97 jours

délai moyen de
traitement (FSE)

1 932

cartes vitales produites
au cours de l'année 2023

3 308

nombre de bénéficiaires
C2S gratuite (dont 2706
C2S étaient gérées par la
Cavimac)

2 973

CEAM délivrées en 2023

2 124

nombre de bénéficiaires
C2S participative (dont
875 C2S étaient gérées
par la Cavimac)

Nathalie BUISINE,
Responsable du service Maladie



« Au-delà de l'application de la législation qui est en perpétuelle évolution, l'objectif du service était de maintenir des délais de remboursements satisfaisants, répondre aux différentes sollicitations des assurés et les accompagner dans leurs démarches. »

Les prestations retraite

L'année 2023 a été marquée par la réforme des retraites qui a concerné les générations nées à compter du 1^{er} septembre 1961.

Cette réforme a augmenté progressivement la durée d'assurance requise afin de bénéficier d'une retraite calculée à taux plein pour atteindre 172 trimestres pour les cohortes nées à compter de 1965.

Parallèlement, l'âge légal pour partir à la retraite a été porté par paliers à 64 ans à raison de 3 mois de plus par année de naissance ; ainsi, l'âge légal de 64 ans sera applicable pour les générations nées à compter de l'année 1968.

Ces deux dispositions principales de la réforme ont entraîné des conséquences endogènes et exogènes sur les activités des pôles retraites et carrières.

Sur les effets internes, les applicatifs informatiques ont dû être adaptés pour répondre aux évolutions de la réglementation en matière de prestations vieillesse liées à la réforme des retraites.

Au regard des conséquences externes, les pôles Carrière et Retraite ont fortement été sollicités en 2023 pour répondre aux nombreuses demandes de relevés de compte et d'informations émanant des assurés de la Cavimac.

Concernant l'organisation du service des prestations vieillesse, il convient de noter que l'encadrement des



équipes a été renforcé avec la nomination d'un responsable d'unité qui assure conjointement avec le Responsable du département Retraite-Aides et Prévention, la gestion opérationnelle et humaine du service.

Avec cette nouvelle organisation, le service des prestations vieillesse pourra continuer à fiabiliser les carrières des assurés avant le processus de liquidation des pensions. Cette certification des carrières est une condition sine qua non pour liquider les retraites dans des délais satisfaisants et donc, sans retard de paiement.

François SOLIVERES,
Responsable du département retraite
Aides et Prévention



« En 2023, le service des prestations de vieillesse a été particulièrement sollicité au regard des modalités de la réforme des retraites. Nous avons su répondre aux interrogations de nos assurés et de nos responsables de collectivités culturelles en étant toujours à leur écoute »

Chiffres clés

597

pensions de vieillesse liquidées en 2023

55

pensions de réversion liquidées en 2023

71

allocations de Solidarité aux personnes âgées en 2023

82.37%

taux de retraites versées sans délai

Le service médical

Pôle CPR2A - Contrôle des Prestations et Relations avec l'Assuré

Le service médical a géré 2 052 dossiers de prise en charge à 100% en Affection Longue Durée (ALD). Grâce au travail de l'équipe, 117 demandes de transports ont été soumis à un avis médical.

Le service médical a permis d'appareiller 8 dossiers compliqués. Nous avons servi 9 nouveaux dossiers d'invalidité en 2023.

52 études ont été menées en 2023 sur le sujet des médicaments d'exception.



Christine PILATRE,

Responsable du département santé

« Une collaboration de la Cavimac avec la DRSM Ile de France a été concrétisée par la signature d'une Convention au printemps 2023.

Celle-ci met à disposition 4 médecins-conseil pour traiter les dossiers en apportant une solution précieuse à notre régime »

Chiffres clés

30

nouveaux dossiers RCT

21

dossiers de suivi des arrêts de travail (maladie longue durée)

1 981

accords FSI délivrés

236

accords dentaire (Orthodontie et cotisations à l'étranger)



Des actions de prévention de plus en plus personnalisées

L'année 2023 a vu la création du comité scientifique qui est composé de quatre médecins spécialisés notamment dans les domaines de la cancérologie, de la gérontologie et de l'épidémiologie. Ce conseil scientifique a pour objectif d'accompagner le service prévention dans la détermination de sa stratégie à partir de l'analyse des données de santé de la population culturelle. Grâce aux travaux du conseil scientifique, le service prévention a pu déterminer son plan d'action qui s'articule autour des trois axes suivants :

- **L'observation et l'évaluation de la santé des assurés et la détermination des actions de prévention**
- **Le développement d'une communication orientée sur la santé sociale**
- **La construction de rendez-vous et de dépistage de prévention aux moments clés de la vie à destination des assurés les plus éloignés du système de santé.**

Cette année 2023 a été caractérisée également par la généralisation en métropole des ateliers sur le mal de dos, organisés conjointement avec la Caisse d'Assurance Maladie des industries Electriques et Gazières (CAMIEG), après une phase expérimentale en 2022.

En outre-mer, un atelier a été réalisé avec la Caisse Générale de Sécurité sociale (CGSS) de l'île-de-la-Réunion sur l'autonomie numérique. Ce dernier a rencontré un vif succès à l'instar de celui qui avait été organisé en 2022 sur la mobilité-espace et habitat en vue de la prévention du risque des chutes.

Par ailleurs, la plateforme d'écoute et de soutien psychologique anonyme Pros-Consulte au bénéfice des assurés a été sollicitée 2,5 fois de plus en 2023 par rapport à 2022 avec 189



consultations en 2023 contre 74 en 2022.

Cette forte augmentation du nombre de consultations s'est expliquée notamment par une campagne de communication importante menée l'année dernière par différents canaux (bandeaux dans les décomptes papier en novembre, nouvel article sur la page du site internet, information systématique dans les newsletters, et posts Instagram). En 2023, le service prévention a en effet mis en œuvre des moyens importants avec le service communication afin de distiller des informations de prévention en direction des assurés et des responsables de collectivités au moyen de nombreux vecteurs :

- La mise en place d'une newsletter en mai 2023 avec 138 inscrits en fin d'année dernière, à laquelle ont notamment adhéré les responsables de collectivités culturelles et les autres acteurs de proximité (assistante sociale, infirmier, secrétaire, bénévoles etc) qui assistent les assurés au quotidien sur les sujets de santé et de prévention

- Les informations véhiculées par le site internet sur les actions de prévention

- Les informations mentionnées sur les décomptes papier d'assurance maladie
- L'utilisation des réseaux sociaux (Instagram)
- Une vidéo sur les bilans bucco-dentaires invitant les assurés à consulter un médecin en l'absence de consultations depuis plus d'un an
- Une autre vidéo informant les assurés sur les prises en charge assurées par le fonds d'action sociale en matière de soins dentaires
- Une dernière vidéo sur l'atelier numérique organisé sur l'île de La Réunion.

Chiffres clés

189

consultations en 2023 sur la **Plateforme Pros-Consulte** (contre 74 en 2022).

138

inscrits à la newsletter depuis mai 2023

437 574 €

montant total pour 2023 des actions de prévention

L'action sociale dynamique et efficace

L'année 2023 a été marquée par une action sociale active, évolutive et novatrice au bénéfice de nos assurés culturels.

L'action sociale de la Cavimac se matérialise par des aides à caractère individuel ou collectif.

Les aides individuelles sont constituées par une participation au financement des heures d'aides ménagère à domicile au bénéfice des assurés pensionnés de vieillesse ou d'invalidité du régime des cultes.

De plus, des aides financières en maladie peuvent être octroyées pour régler une partie du reste à charge en matière de frais d'optique, dentaires et auditifs notamment.

Par ailleurs, des aides financières en vieillesse peuvent être allouées sous formes de secours exceptionnels par exemple pour prendre en charge pour une durée d'un mois le placement d'un assuré en EHPAD.

Une autre aide comme la participation au financement d'une garde à domicile permet à l'assuré âgé de continuer à vivre à domicile grâce à la présence quasi constante d'un aide-soignant.

Enfin, l'action sociale peut prendre en charge une partie des dépenses d'un assuré relatives à des travaux d'amélioration de l'habitat.

Concernant les aides collectives, on retrouve ici les aides ménagères à caractère collectif.

De même, des subventions immobilières peuvent être attribuées visant l'amélioration de l'habitat collectif pour permettre aux personnes âgées de jouir d'une structure collective adaptée.

Ensuite, l'action sociale peut aider les collectivités culturelles qui traversent des difficultés financières en participant au paiement d'une partie des cotisations vieillesse et complémentaire.

In fine, des aides peuvent être apportées par l'action sociale aux collectivités dans le financement des lits médicaux ou du matériel médical.

L'action sociale à la Cavimac est donc très active avec un grand nombre d'aides variées et adaptées au monde culturel.

L'action sociale qui s'est développée avec le temps a su s'adapter aux spécificités de la population culturelle et sera toujours en mouvement pour répondre aux enjeux de demain marqués par le vieillissement de la population, l'arrivée des nouveaux cultes et celle des familles.

Pour conclure, l'action sociale a été novatrice en 2023 avec la mise en place au 1^{er} janvier 2023 de l'aide au répit qui a pour but de soulager les aidants en finançant une partie des frais en hébergement temporaire de la personne aidée.

Une dernière action novatrice a été menée en 2023 avec l'expérimentation du projet « Ardoiz » qui a eu pour objet d'équiper les assurés et les responsables de collectivités d'une tablette numérique simple d'utilisation afin qu'ils puissent utiliser au mieux les services dématérialisés notamment de la Cavimac.

Chiffres clés

429 766

demandes d'aides à l'amélioration de l'habitat

429 055 €

aides financières maladie versées

4 458 144 €

aides financières vieillesse versées

Partie 2

Organisation et responsabilités sociales



- page 30 LES RESSOURCES HUMAINES
- page 31 LA GESTION JURIDIQUE
- page 32 LE CONTRÔLE DE GESTION ET LES MARCHÉS PUBLICS
- page 33 LE SYSTÈME D'INFORMATION
- page 34 LA COMMUNICATION
- page 35 LES SERVICES GÉNÉRAUX
- page 36 LE CONTRÔLE INTERNE ET LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE
- page 36 LA DIRECTION COMPTABLE

Des Ressources Humaines en pleine action sur toute l'année

Modernisation de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)

Après un travail important d'audit de l'existant mené fin 2022 au travers d'entretiens individuels et collectifs, un groupe projet constitué de salariés a élaboré sous le pilotage de la DRH un plan d'actions défini en 3 axes :

- Préparer l'avenir : anticiper les départs et conserver les savoirs
- Agir sur la charge de travail
- Impliquer les agents : favoriser le travail avec des pairs

Ces actions passent par la transmission du savoir systématique, en cas de départ. La culture de l'écrit sera renforcée avec l'actualisation des procédures et des modes opératoires afin d'éviter la perte de compétences. L'amplification et la valorisation du travail collaboratif pour créer du lien et renforcer le sentiment d'appartenance, seront autant d'actions engagées en 2024.

Elaboration du Schéma Directeur des Ressources Humaines (SDRH)

Véritable feuille de route de la démarche Ressources Humaines, le 1er SDRH de la Cavimac a été élaboré pour la période COG 2023/2027.

Il s'articule autour de 4 thématiques :

- Accompagner les trajectoires professionnelles
- Diffuser l'innovation dans les pratiques
- Cultiver la performance sociale et la QVCT
- Renforcer notre fierté d'appartenance et développer notre marque employeur.

Ce SDRH se veut ambitieux mais lucide. Ces actions seront mises en oeuvre de façon efficiente.

Ré-aménagement des locaux

Brique indispensable de la démarche QVCT, il est apparu essentiel de proposer aux équipes un environnement de travail modernisé, plus fonctionnel et proposant des espaces de convivialité, d'innovation et de prévention santé par le sport.

Ces nouveaux aménagements sont basés sur des espaces majoritairement vitrés et destinés à assurer une meilleure cohésion de travail entre les services. Ces éléments sont indispensables pour renforcer l'engagement et le sentiment d'appartenance des agents.



Chiffres clés

+ 100

entretiens de recrutement ont été menés

18

embauches réalisées

Un service juridique pleinement investi pour nos assurés

Un service juridique qui accompagne et s'inscrit dans l'action des Services métiers

L'année 2023 a été particulièrement marquée pour le Service juridique par la réforme des retraites. Cette dernière a nécessité la mise en place d'une action coordonnée avec le Département Retraite, Aides et Prévention et la maîtrise d'ouvrage de la Cavimac. En effet, il était nécessaire d'analyser les projets de textes puis les textes et ainsi anticiper, mesurer et mettre en œuvre les évolutions adoptées dans des délais contraints.

De façon plus générale, il a été décidé de mettre en place des réunions de veille entre les services. Ces dernières ont pour mission de mieux prendre en compte toutes les évolutions législatives et réglementaires adoptées et impactant le régime de sécurité sociale des cultes.

Un des objectifs poursuivi par cette démarche est évidemment de servir le bon droit à nos assurés tout en sécurisant les actions de la Cavimac.



Meggie RACINE,
Responsable du service
Juridique

« Le Service juridique est un service support qui ne peut exister qu'au travers des Services métiers de la Cavimac. Aussi, nous demeurons à la disposition du métier afin de toujours garantir un service de qualité pour nos assurés. »

Le contrôle de gestion et les marchés publics en pleine mutation



Les achats

Le service Achats et Marchés assure le respect de la réglementation relatif à la commande publique ainsi que le contrôle de la computation des seuils basée sur la nomenclature des achats de la Cavimac.

Du point de vue de l'activité ce sont 217 contrats et marchés actifs en 2023 dont les procédures ont nécessité des activités de passation (publicité, analyse, négociation) et de suivi (bon de commande, avenant etc.). Contrairement aux années précédentes, la commission chargée de statuer sur les marchés publics dits « formalisés » ne s'est pas réunie en 2023. Si nous avons effectivement eu des renouvellements excédant les seuils, les marchés concernés ont été passés en groupement de commande avec un coordonnateur assurant le passage dans leur propre commission. En l'occurrence, il s'agissait du marché de nettoyage des locaux passé par l'UCANSS.

Enfin, 2023 a également permis de mettre en route la modification du processus de validation de la dépense en amont des prochaines échéances relatives à la modification de notre PGI, ainsi que la prise en charge de l'ensemble des factures (ordonnancement) jusqu'à la mise en place de SINERGI.

Le contrôle de gestion

2023 a permis de fixer définitivement les modalités du dialogue de gestion entre le budget et les services. Les services prescripteurs disposant désormais de leur budget ce qui leur permet de mieux gérer leur dépense.

Le Système d'Information, « cœur du réacteur » de la Cavimac



Les équipes des Systèmes d'information ont été renforcées par 2 recrutements et ont réalisées en 2023 des actions importantes tant au niveau matériel qu'applicatif.

- Refonte du brassage réseau
- 1^{er} jalon de la réforme des retraites
- Refonte et sécurisation des habilitations
- Passage de notre GED en environnement «cloud» qui a mobilisé les agents.
- Réaménagement des locaux
- Mise en place de nouvelles solutions maladie pour optimiser la gestion des outils par profil

Une communication multicanale

45 ans d'expertise dans la protection sociale des cultes

De sa création, en 1978, à aujourd'hui, la Cavimac a acquis un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de la protection sociale des cultes sur le territoire.

Elle est devenue, au fil des années, en tant qu'organisme du régime général, multibranche et guichet unique, l'acteur au service de toutes les collectivités religieuses et ministres des cultes en France.

Pour marquer les 45 ans de notre organisme, le service communication a réalisé une vidéo sur l'histoire de la Cavimac.

Des actions pour développer le « être-bien » au travail

La Cavimac a également poursuivi ses engagements en faveur de la qualité de vie au travail avec l'organisation

→ D'actions de sensibilisation :

- L'organisation d'ateliers Premiers Secours : L'Etat encourage vivement les entreprises à sensibiliser leurs salariés sur la question des gestes qui sauvent. Plus qu'une nécessité, que chacun puisse devenir un acteur actif de la société face à ces situations, pour que le bien-être ainsi que la sécurité soient à la portée de tous ! Dans ce cadre-là, la Cavimac a proposé à ses collaborateurs de participer à des ateliers de sensibilisation aux gestes de premiers secours. Au cours de cette formation, les collègues ont pu apprendre à réagir et adopter les bons réflexes, maîtriser les gestes de premiers secours et contacter le bon interlocuteur

- Atelier de prévention et de sensibilisation au dépistage du cancer du sein : Au cours de ces ateliers, une présentation théorique, ainsi qu'un buste d'auto-examen des seins en silicone a été mis à disposition afin d'apprendre à distinguer les signes cliniques évocateurs d'un cancer.

- La semaine européenne de la Qualité de Vie au Travail : avec la mise en place d'ateliers pour ses collaborateurs de massages sur chaise.

→ D'actions caritatives :

- Participation à Odyssea : course contre le cancer du sein. Les collègues ont couru aux côtés des autres organismes de Sécurité sociale, pour ce beau moment de solidarité. Cette année, 3 067 collaborateurs de la Sécurité sociale se sont mobilisés et grâce à leur engagement, plus de 62 000 € ont été reversés à Gustave Roussy en faveur de la recherche contre le cancer du sein.

- Organisation d'une collecte pour Les Restos du Cœur.

→ Des moments de convivialité :

- Assemblée générale du personnel ;
- Fête des voisins.



Que fait la Cavimac pour moi ?

Pour présenter la Cavimac, son rôle, ses missions, ses valeurs, le service communication a réalisé deux vidéos promotionnelles à destination de ses assurés, responsables de collectivité, ses partenaires mais également pour les futurs candidats qui souhaitent rejoindre l'aventure Cavimac.



Des services généraux toujours en action

Afin de s'adapter aux nouveaux besoins environnementaux et collaboratifs nous avons entrepris depuis plusieurs mois un réaménagement de nos locaux, cela a permis de répondre à plusieurs attentes :

Tout d'abord, en rapprochant des services complémentaires afin d'améliorer les échanges entre les équipes et de créer un environnement de travail plus fonctionnel et agréable pour les agents.

Pour répondre à une problématique de surface, nous avons travaillé sur l'optimisation de l'espace en repensant la disposition des bureaux avec notamment le changement de mobilier pour un gain de place important. Cette nouvelle disposition nous a permis de créer de nouveaux espaces de travail à chaque étage.

Par ailleurs, le bien-être des collaborateurs a été un aspect essentiel à considérer lors du réaménagement des locaux. Avec la création d'espaces de travail ergonomiques, lumineux grâce aux nombreuses baies vitrées et agréables, on favorise ainsi la cohésion d'équipe.

Ces aménagements permettent de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail et de créer un équilibre entre les espaces

de travail individuels et les zones collaboratives tout en favorisant le bien-être des collègues.

Du point de vue environnemental, ces travaux ont également permis de repenser le positionnement des luminaires (avec une réduction de moitié des dalles d'éclairage qui améliorera significativement notre consommation énergétique par exemple).

Après 6 mois de travaux, ce réaménagement a été pensé de manière à répondre aux besoins spécifiques de la Cavimac et des collègues.

Chiffres clés

+227
abonnés sur LinkedIn
en 1 an

1 800
vues sur l'ensemble
des vidéos de la chaîne
Cavimac sur Youtube.
23 % d'abonnés en plus
depuis 2022 .

16 898
assurés possèdent un
compte personnel

2 371
responsables de
collectivité possèdent
un compte sur le site
internet de la Cavimac

342 499
visites en 2023 (de
janvier à décembre
2023).

Un contrôle interne et une lutte contre la fraude qui démontre toute son efficacité

2023 a été une année riche en projets. Le PCI a intégré en 2023 une nouvelle activité « la sécurité des systèmes d'information ». Une fonction dédiée de MSSI, RPCA (Manager de la Sécurité Informatique, Responsable du Plan de Continuité d'Activité) a été créée et un partenariat conclu avec la CNAM et la CAMIEG. La politique de mise en place de la SSI vise à assurer la maîtrise des risques et la protection des informations dont on a la charge et la responsabilité.

Nous avons également revu le référentiel de contrôle pour mettre en place des contrôles a posteriori et nous avons revu certains contrôles. Une démarche par processus a également été lancée en 2023.

L'objectif étant d'être le plus performant et efficace possible et de faire évoluer nos pratiques de contrôles au même rythme que l'évolution de nos outils tout en respectant nos cadres réglementaires.

Le PCI a travaillé cette année sur la mise en place d'un nouvel outil de contrôle (outil web) permettant de gagner en performance en concentrant notre temps sur l'analyse des résultats et non sur la compilation des données.

Nous avons également favorisé les échanges avec les responsables de service afin de définir une analyse partagée des taux d'anomalies. Des actions correctives ont été mises en place et des réunions en ont découlé afin de revoir certains process.

Sur le domaine de la fraude, de nombreux échanges ont eu lieu avec d'autres organismes de Sécurité sociale et un partenariat important a été défini avec la CNAM afin de pouvoir bénéficier, dès 2024, des signalements du réseau de l'assurance maladie pour les professionnels de santé.

Le service Comptable en constante évolution

L'année 2023 marque la première année de mise en œuvre des LACSS.

Dans ce cadre la première loi de financement des comptes de la sécurité sociale a été présentée au parlement. Cette nouvelle étape réglementaire impose un calendrier de clôture resserré qui implique notamment une approbation des comptes avant le 5 mai 2024.

Par ailleurs des travaux d'apurement des comptes recouvrement ont été réalisés en 2023 en accord avec la Mission Comptable Permanente (entité du Ministère des Solidarités et de la Santé) et le Commissaire aux Comptes.

Nous noterons également une nouveauté en 2023 avec la signature d'une convention avec la CNAF et l'URSSAF Caisse nationale fixant les modalités de remboursement des IJ post maternité, prévues par le LFSS 2023.

La Cavimac a par ailleurs démarré concrètement le partenariat avec la CNAV et la Camieg sur la mise en œuvre SINERGI : dans le cadre d'ateliers de conception sur l'ensemble des processus gérés dans SINERGI.





**Caisse d'Assurance Vieillesse
Invalidité et Maladie des Cultes**
Rapport d'activité 2023

Responsable de la publication :
Laurent Varnier

Rédaction :
Laurent Varnier, Abdenbi Lazrak,
Stéphanie Gaillard, Olivier Barabas,
Nathalie Buisine, Hai-Hau Luong, Michèle
Cacavelli, Hortense Melouli, Jean-François
Guimard, Eric Landais, Julien Le Saout,
Yves Martinot, Christine Pilatre, François
Soliveres, Jean-Marc Toffolon,

Conception et réalisation :
Leslie Breste

Crédits photographiques :
Cavimac, Adobe Stock, Freepik

Impression :
Handi print



Retrouvez toute l'actualité de la Cavimac
sur les réseaux sociaux :



Cavimac



Cavimac1



Cavimac



Cavimac

Cavimac

Le Tryalis

9, rue de Rosny

93100 Montreuil

Tél. 01 41 58 45 45

Restons connectés !



TOUTES LES ACTUALITÉS SUR NOTRE SITE INTERNET :

www.cavimac.fr